

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 05 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux le jeudi cinq mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 26 avril 2022, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Corinne JUST, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE (*jusqu'à la délibération 24.2*), M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE (*jusqu'à la délibération 12.7*), Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE, M. Michel CUBERTAFOND, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, M. Thierry MIGUEL, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Shérazade ZAITER (*jusqu'à la délibération 7.16*), Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Samia RIFFAUD donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
Mme Hélène CUEILLE donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC (*à partir de la délibération 8.1*)
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN (*à partir de la délibération 13.1*)

Absents :

M. Franck DAMAY,
Mme Martine BOUCHER
M. Jamal FATIMI
M. Vincent LEONIE (*à partir de la délibération 25.1*)

1 - INSTANCES COMMUNAUTAIRES

1.1 - Modification de la composition des commissions thématiques

Suite au décès de Mme TABOURET, conseillère municipale de la commune de Panazol et conseillère communautaire, Mme Valérie MILLON a intégré le conseil municipal de Panazol et fait désormais également partie du conseil communautaire.

Mme TABOURET était membre des commissions administration générale et environnement durable aussi le conseil communautaire décide de désigner :

- Mme Valérie MILLON

en tant que membre des commissions environnement durable et administration générale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.2 - Election d'un conseiller communautaire délégué

Par délibération n°1.2 du 10 février 2022, le conseil communautaire a décidé d'élargir la composition du bureau et de fixer à 17 le nombre des conseillers communautaires délégués.

Le conseil communautaire procède à la 17^{ème} élection d'un conseiller communautaire délégué.

17^{ème} ELECTION CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE :

M. Ibrahima DIA se déclare candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	71
A déduire (bulletins blancs et nuls) :	17
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue :	28

Ont obtenu :

M. Ibrahima DIA	52 suffrages exprimés
M. Jérémy ELDID	1 suffrage exprimé
M. Gülsen YILDIRIM	1 suffrage exprimé

M. Ibrahima DIA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé conseiller communautaire délégué.

2 - CONCESSIONS D'ELECTRICITE ET DE GAZ

2.1 - Désignation de nouveaux représentants de Limoges Métropole au sein du secteur territorial centre du Syndicat énergies Haute-Vienne – SEHV

Suite au décès de Monsieur GRENIER, conseiller municipal de la commune d'Eyjeaux, et à la démission de Monsieur VILLOUTREIX de son mandat de conseiller municipal de la commune d'Isle,

- Mme Anne MALLET conseillère municipale à Eyjeaux, est élue au scrutin secret et à la majorité absolue pour siéger en lieu et place de M. Christian GRENIER
- M. Pascal THEILLET est élu au scrutin secret et à la majorité absolue pour siéger en lieu et place de M. Michel VILLOUTREIX.

2.2 - Reprise de la convention d'injection dans le réseau ENEDIS et du contrat de revente d'électricité de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer les avenants de transfert de cette convention d'injection ainsi qu'au contrat de revente d'électricité avec obligation d'achat avec EDF prenant effet au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - VOIRIE

3.1 - Accord-cadre relatif à la réalisation d'investigations complémentaires sur le territoire de Limoges Métropole - lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette procédure sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.2 - Elaboration et fourniture de levés topographiques à grande échelle et réalisation de prestations de bornage - Convention constitutive de groupement de commandes

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer cette convention avec la Ville de Limoges, et par là-même de confier à cette dernière le titre de coordonnateur du groupement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.3 - Accord-cadre relatif aux travaux de pose de panneaux de signalisation avec fournitures - 2 lots - lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.4 - Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre Limoges Métropole et la commune de Peyrilhac - Aménagement de la place de l'Eglise à Peyrilhac

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de ce fonds de concours portant sur l'aménagement de la place de l'Eglise pour un montant prévisionnel de 114 900 € HT dont 14 846,65 € seront pris en charge par la commune de Peyrilhac, sous réserve d'une délibération concordante de son conseil municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 -BHNS

4.1 – Déclaration d'intention d'organiser une concertation préalable à la réalisation du projet de Bus à haut niveau de service (BHNS)

Le conseil communautaire décide d'approuver la déclaration d'intention d'organiser cette concertation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - TRANSPORTS URBAINS

5.1 - Transports urbains - revalorisation tarifaire 2022-2023

Le conseil communautaire décide d'appliquer :

- dès à présent, la mesure consistant en l'élargissement de l'octroi du titre mensuel « préférentiel » aux travailleurs pouvant justifier d'un revenu fiscal de référence net inférieur à 13 728 € (foyer d'1 personne) ou 20 580 € (foyer de 2 personnes),
- à compter du 1^{er} juillet 2022, la grille tarifaire et le lexique des tarifs estimés nécessaires à l'équilibre du contrat eu égard aux impacts de la crise sanitaire, à l'hypothèse d'inflation retenue sur les coûts généraux de gestion et au financement de la seconde phase de la réorganisation du réseau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.2 - Projet de construction d'un second dépôt d'exploitation des transports urbains – 1ère phase –Modification des délibérations n° 19.1 du 4 mars 2021 et n° 21.1 du 11 mai 2021 s'agissant de l'estimation du lot n°7 « Station de lavage avec recyclage des eaux pour autobus »

Le conseil communautaire décide d'approuver les modifications et compléments apportés à ces délibérations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - TRANSPORTS SCOLAIRES

6.1 - Tarification et abonnements des transports scolaires pour l'année 2022-2023

Le conseil communautaire décide d'approuver ces éléments de tarification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.2 - Accords-cadres relatifs à l'exécution de services de transports scolaires pour les communes d'Aureil, Couzeix, Feytiat, le Palais et Panazol – Modification de la délibération n° 28.1 du 17 décembre 2021

Le conseil communautaire décide d'approuver les modifications et compléments apportés à cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - FINANCES, BUDGET

7.1 - Taxe de séjour - modalités d'application et tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023

Le conseil communautaire décide d'approuver ces tarifs et modalités d'application.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :
Mme Sarah GENTIL

7.2 - Approbation des comptes de gestion 2021 (budget principal et budgets annexes)

Le conseil communautaire décide d'approuver le compte de gestion 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.3 - Adoption du compte administratif 2021 (budget principal et budgets annexes)

Le conseil communautaire décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

S'est abstenu :
M. Gilbert BERNARD

N'ont pas pris part au vote :
M. Guillaume GUERIN
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
Mme Nathalie MEZILLE

7.4 - Affectation des résultats de fonctionnement 2021 (budget principal et budgets annexes)

Le conseil communautaire décide d'adopter l'affectation de ces résultats.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.5 - Budget principal - décision modificative n°1

Le conseil communautaire décide d'adopter cette décision modificative n°1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.6 - Budget annexe "Transports urbains" - Décision modificative n°1

Le conseil communautaire décide d'adopter cette décision modificative n°1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.7 - Budget annexe "Assainissement" - Décision modificative n°1

Le conseil communautaire décide d'adopter cette décision modificative n°1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.8 - Budget annexe "Eau" - Décision modificative n°1

Le conseil communautaire décide d'adopter cette décision modificative n°1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.9 - Budget annexe "Centre de recyclage" - Décision modificative n°2

Le conseil communautaire décide d'adopter cette décision modificative n°2.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.10 - Budget annexe parc d'activités de la Grande Pièce - Budget annexe Lotissements d'activités économiques - Budget annexe Océalim - Budget annexe zone d'activités Verneuil-sur-vienne - décision modificative n°1

Le conseil communautaire décide d'adopter cette décision modificative n°1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.11 - Mise à jour des Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP)

Le conseil communautaire décide de modifier 3 autorisations de programme et crédits de paiement et de clôturer 8 autorisations de programme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.12 - Vote d'une opération d'équipement sur le projet "redynamisation des centralités"

Le conseil communautaire décide :

- de voter l'opération d'équipement n° 202206 et de modifier l'opération n° 202112,
- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes au niveau de ces chapitres budgétaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.13 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Noalis - acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements rue Charles Baudelaire à Panazol - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n°126977

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 410 089 € contracté pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

7.14 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Noalis - opération "résidence le 19ème" acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements impasse Becquerel à Limoges - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n° 131576

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 375 021 € contracté pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

7.15 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Odhac87 - opération "Ancien Ram" acquisition-amélioration d'un logement 12 avenue de la République à Isle - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n° 131982

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 41 396 € contracté pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote :

M. Ludovic GERAUDIE

M. Gilles BEGOUT

M. Olivier DUCOURTIEUX

7.16 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Odhac87 - opération "La Biche II" construction de 14 logements Plateau du Puy Marot à Feytiat - contrat de la caisse des dépôts et consignations n°131983

Le conseil communautaire décide de valider cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le prêt de 1 590 826 € contracté pour cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote :

M. Ludovic GERAUDIE

M. Gilles BEGOUT

M. Olivier DUCOURTIEUX

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Création du comité social territorial - fixation du nombre de représentants du personnel et définition des modalités de recueil des avis

Le conseil communautaire décide :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel devant siéger au comité social territorial à 5, le nombre de membres suppléants étant identique,
- de maintenir le principe du paritarisme et de fixer par voie de conséquence le nombre de représentants titulaires de l'établissement public de coopération intercommunale à 5, le nombre de suppléants étant identique,
- de maintenir le principe du recueil, par le comité social territorial et la formation spécialisée, de l'avis des représentants de l'administration, en parallèle de celui des représentants du personnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8.2 - Convention de mise à disposition du service santé et sécurité au travail entre le centre de gestion de la Haute-Vienne et Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'approuver le renouvellement de cette mise à disposition et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - MOYENS GENERAUX

9.1 - Convention de partenariat "groupement de fait des départements et autres administrations publiques locales de la Nouvelle Aquitaine" avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP)

Le conseil communautaire décide d'approuver l'adhésion de Limoges Métropole à ce partenariat et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec cet organisme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9.2 - Accord-cadre relatif aux missions de coordination en faveur de la sécurité et de la protection de la santé des travailleurs de niveaux 2 et 3 - 2 lots - lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - MUTUALISATION

10.1 - Mutualisation des services d'urbanisme - lancement de la démarche

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe d'un approfondissement de la mutualisation des services qui assurent l'instruction du droit des sols sur le territoire de Limoges Métropole et le lancement de cette démarche.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - FONCTIONNEMENT

11.1 - Complément à la délégation d'attributions donnée par le conseil communautaire au Président

Le conseil communautaire décide d'approuver ces nouvelles délégations de compétences pour la durée du mandat en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

12.1 - Pôle ALPHA Route des lasers & des hyperfréquences (RLH) – programme d'actions 2022 : accompagnement de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'approuver la poursuite de ce partenariat, de fixer le montant de l'accompagnement à 40 000 € au titre de l'année 2022 et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :
M. Vincent JALBY

12.2 - Pôle européen de la céramique – programme d'actions 2022 : accompagnement de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'approuver la poursuite de ce partenariat, de fixer le montant de l'accompagnement à 30 000 € au titre de l'année 2022 conditionné à la réalisation d'objectifs, et autorise le Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

M. Vincent JALBY

12.3 - Animation du Limoges Business Club à l'échelle de Limoges Métropole et développement d'événementiels économiques

Le conseil communautaire décide de donner son accord à ces dispositions et de régulariser le tableau des emplois budgétaires par la création d'un poste à temps non complet d'une quotité de 40 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.4 - Désignation de représentants de Limoges Métropole aux instances de gouvernance de la SELI

Par délibération du 10 février 2022, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition, par Limoges Métropole, de 4 850 parts du capital social de la Société d'équipement du Limousin (SELI) d'une valeur nominale de 36,59 € chacune, détenues par les communes de Feytiat, Isle, Couzeix, Le Palais sur Vienne, Panazol, Condat sur Vienne et Rilhac Rancon et par l'entreprise DEXIA pour un montant de 177 461,50 €.

Le conseil communautaire désigne :

- M. Fabien DOUCET

et

- M. Ludovic GERAUDIE

en tant que représentants pour siéger au conseil d'administration de la SELI,

- Mme Emilie RABETEAU

en qualité de censeur au sein du conseil d'administration de la SELI,

- M. Pascal THEILLET

en tant que représentant titulaire pour siéger aux Assemblées Générales de la SELI,

et

- M. Gaston CHASSAIN

en tant que représentant suppléant pour siéger aux Assemblées Générales de la SELI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote :

M. Fabien DOUCET

M. Ludovic GERAUDIE

Mme Emilie RABETEAU

M. Pascal THEILLET

M. Gaston CHASSAIN

12.5 - Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association Recreasciences

Le conseil communautaire décide d'approuver la poursuite de ce partenariat dans le cadre du programme d'actions ainsi que le versement d'une participation financière de 21 500 € en 2022 et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.6 - Rallye des pépites - Participation financière à la 6ème édition

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le partenariat avec la société Vous com'l et le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 €, incluant l'inscription de Limoges Métropole en tant qu'entreprise étape, dans le cadre de l'organisation de cette 6ème édition qui se déroulera le 7 mai 2022,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec cette société.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.7 - Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association Festival de l'agriculture et de l'élevage de la Haute-Vienne - édition 2022

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver ce partenariat au titre de l'organisation de cet évènement les 24 et 25 septembre 2022,
- de donner son accord à l'octroi d'une subvention de 8 000 € pour l'année 2022, ainsi qu'à la mise à disposition d'équipements pour la gestion de la propreté du site,
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

ADOPTE

N'a pas pris part au vote :

M. Fabien DOUCET

S'est abstenue :

Mme Geneviève LEBLANC

13 - ATTRACTIVITE – TOURISME

13.1 - Modalités d'intégration de Limoges Métropole au capital de la Société publique locale (SPL) Terres de Limousin et désignation de représentants

Par délibération en date du 17 décembre 2021, Limoges Métropole a délibéré en faveur de son entrée au capital de la SPL Terres de Limousin à hauteur de 1,38 M€, nécessitant désormais de formaliser l'adhésion de Limoges Métropole à la SPL ainsi que les dispositions qui en découlent.

Un accompagnement exceptionnel du Département de la Haute-Vienne d'aide à l'acquisition des actions de Limoges Métropole a été proposé à hauteur de 960 000 €, soit 69,56 % de l'apport en numéraire et ce sous réserve de l'engagement de procéder à la libération de la totalité de la valeur nominale des actions au pair lors de leur souscription. La charge finale pour Limoges Métropole sera donc de 420 000 €.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de statuts de cette SPL, dotée d'un capital social de 4,13 M€ réparti en 826 actions d'une valeur nominale de 5 000 € chacune ;
- d'approuver la composition du capital telle que définie à l'article 6 du projet de statuts résultant de l'augmentation de capital ;
- d'autoriser la souscription au capital de cette société à hauteur de 1 380 000 € correspondant à 276 actions de 5 000 € ;
- de désigner :

- Mme Sylvie ROZETTE,

en tant que représentante permanente de Limoges Métropole à l'Assemblée générale des actionnaires de la SPL avec faculté d'accepter toutes fonctions ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par les instances de la SPL;

- d'autoriser les représentants permanents de Limoges Métropole au Conseil d'administration de la SPL à accepter toutes fonctions ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par les instances de la SPL;
- d'autoriser ces derniers à assurer la Présidence du Conseil d'administration au nom de Limoges Métropole, dans le cas où le Conseil d'administration les désignerait à cette fonction ;
- d'autoriser les représentants désignés par Limoges Métropole au Conseil d'administration de la SPL dans le cas où celui-ci désignerait l'un d'eux en tant que Président du Conseil d'administration, à percevoir une indemnité ou des avantages particuliers dans la limite d'un montant annuel maximal de 5 000 €;
- d'autoriser les représentants de Limoges Métropole à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la SPL;
- de désigner :

- M. Alexandre PORTHEAULT

et

- Mme Martine BOUCHER

en tant que représentants permanents de Limoges Métropole à la Commission du contrôle analogue de la SPL,

- d'approuver le projet de règlement intérieur de la SPL Terres de Limousin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote :

Mme Sylvie ROZETTE

M. Ludovic GERAUDIE

M. Alexandre PORTHEAULT

14 - NUMERIQUE

14.1 - Aide au développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours à la commune de Couzeix

Le conseil communautaire décide de donner son accord au versement d'un fonds de concours de 10 803,76 € et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - GRANDS EQUIPEMENTS

15.1 - Approbation du choix de l'attributaire de la concession de service public du Zénith de Limoges Métropole et du projet de convention

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le choix de retenir comme délégataire pour l'exploitation du Zénith de Limoges, le candidat S-PASS TSE,
- d'approuver le contrat de concession de service public tel que résultant du processus de négociation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat d'une durée de cinq ans,
- de décider la prise en charge, par Limoges Métropole, des dépenses issues des contraintes de service public, de la contrepartie de la mise à disposition des espaces et, le cas échéant, de la contrepartie de l'impact d'une décision de nature réglementaire ou individuelle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET FONDS EUROPEENS

16.1 - Approche territoriale des fonds européens - modalités de dépôt de la candidature commune entre ELAN et Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide :

- de valider l'engagement de Limoges Métropole dans la mise en œuvre de la stratégie de développement local conjointe avec ELAN pour la gestion de l'enveloppe attribuée par la Région Nouvelle Aquitaine,
- de valider l'engagement de Limoges Métropole à porter cette candidature commune pour répondre à l'appel à candidature régional concernant cette approche territoriale et à porter le Groupement d'action locale,
- de prendre acte des orientations de la stratégie de développement local du territoire de contractualisation,
- d'autoriser le Président à signer et déposer cette candidature.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

17.1 - Adoption du tarif de traitement des encombrants à ALVEOL pour l'année 2022

Le conseil communautaire décide de voter le maintien de ce tarif pour l'ensemble de l'année 2022 conformément à la délibération du 17 décembre 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17.2 - Acquisition en deux lots d'un broyeur reconditionné et d'un crible trois fractions pour la valorisation des déchets verts au centre de recyclage de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer les marchés avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17.3 - Accord-cadre relatif à l'évacuation des mâchefers de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole vers une installation de maturation et d'élaboration, en vue de leur valorisation en matériau alternatif et du suivi de leur mise en oeuvre - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17.4 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable sur le contenu de ce rapport annuel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - CYCLE DE L'EAU

18.1 - Convention pour la fourniture d'eau potable au Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable et d'assainissement (SIDEPA) "la Gartempe"

Le conseil communautaire décide d'approuver ce projet de convention et autorise le Président à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - ASSAINISSEMENT

19.1 - Accord-cadre relatif à la fourniture de pièces en fonte de voirie et leurs accessoires pour le réseau d'assainissement - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19.2 - Accord-cadre relatif à l'évacuation et l'élimination des boues des stations périphériques de traitement des eaux usées de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ACCESSIBILITE

20.1 - Adoption de l'avenant 1 à la convention opérationnelle d'action foncière entre Limoges Métropole, la commune de Limoges et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, pour le site 23, rue Charpentier à Limoges

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer cet avenant portant sur la modification du montant de la garantie de rachat supportée par la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :
M. Vincent LEONIE

20.2 - Modification de la composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

Le conseil communautaire décide d'approuver la nouvelle composition de cette commission intégrant un représentant du service de réadaptation visuelle de l'hôpital de jour Baudin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - PLUi ET URBANISME

21.1 - Institution du Droit de préemption urbain sur la commune de Couzeix

Le conseil communautaire décide d'instituer le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Couzeix, sur l'ensemble des zones U et AU de son PLU et de le déléguer à cette commune conformément aux conditions définies par la délibération du 30 mars 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.2 - Soumission des clôtures et des travaux de ravalement de façades à déclaration préalable sur la commune de Couzeix

Le conseil communautaire décide de soumettre ces travaux à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de cette commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.3 - Modification n°7 du PLU de Couzeix - Modification des Orientations d'aménagement et de programmation du PLU

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n°7.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.4 - Modification n°5 du PLU de Feytiat - Création d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur de la route de Toulouse et modification des règlements graphiques et écrits

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n°5.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.5 - Modification n°9 du PLU d'Isle – Modification de la réglementation de la zone Urbaine à vocation d'activités (UA) pour autoriser les activités industrielles

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n°9.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.6 - Modification n°10 du PLU d'Isle – Reclassement d'une zone urbaine à vocation d'activités (UA) en zone urbaine générale (UG) sur le Mas des Landes

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n°10.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.7 - Révision allégée n°2 du PLU d'Isle – Reclassement d'une zone Naturelle (N) en zone Urbaine générale (UG) pour l'extension de l'entreprise ALURAD

Le conseil communautaire décide de prescrire cette révision allégée n°2.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.8 - Révision allégée n°3 du PLU d'Isle – Suppression d'un espace boisé classé (EBC) placé sur un bassin de rétention au Mas des Landes

Le conseil communautaire décide de prescrire cette révision allégée n°3.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.9 - Révision allégée n°3 du PLU du Palais sur Vienne – Reclassement d'une zone Naturelle (N) en zone Am (Agricole maraîchage)

Le conseil communautaire décide de prescrire cette révision allégée n°3.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.10 - Retrait partiel de la délibération n°13.5 du 2 décembre 2021 concernant la modification du PLU du Palais-sur-Vienne relative au reclassement de la zone de développement de loisirs 1AUL en zone UEr (économique à vocation de production d'énergies renouvelables)

Le conseil communautaire décide de retirer de cette délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021, le point relatif à ce reclassement et de valider la nouvelle délimitation de zones proposée pour ce dernier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.11 - Modification n°5 du PLU de Limoges – Création d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur de la Cornude

Le conseil communautaire décide de prescrire cette modification n°5.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.12 - Révision allégée n°7 du PLU de Limoges – Suppression d'un Espace vert d'intérêt patrimonial (EVIP) et Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur du Grand Theil

Le conseil communautaire décide de prescrire cette révision allégée n°7.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.13 - Révision Allégée n°3 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges - Arrêt du projet de révision "allégée" n°3 du PLU

Le conseil communautaire décide :

- de considérer comme favorable le bilan de la concertation,
- d'arrêter ce projet de révision « allégée » n°3 du PLU,
- de le soumettre à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Nouvelle Aquitaine et, lors d'un examen conjoint, aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.14 - Révision Allégée n°1 du PLU de la commune de Boisseuil - Arrêt du projet de révision "allégée" n°1 du Plan local d'urbanisme

Le conseil communautaire décide :

- de considérer comme favorable le bilan de la concertation,
- d'arrêter ce projet de révision « allégée » n°1 du PLU,

- de le soumettre à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale et, lors d'un examen conjoint, aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :
Mme Samia RIFFAUD

21.15 - Approbation de la modification simplifiée n°5 du Plan local d'urbanisme de la commune de Panazol – Identification d'un bâtiment agricole dans le cadre d'un changement de destination

Le conseil communautaire décide d'approuver cette modification simplifiée n°5.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.16 - Accord cadre relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études d'aménagement urbain - Lancement de la procédure en Appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 - AFFAIRES FONCIERES

22.1 - Acquisition immobilière de parcelles de terrains situées lieudit Anguernaud, commune du Palais-sur-Vienne, propriété de Monsieur TEYTAUD

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant le prix principal de 30 440,34 €, de ces parcelles de terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.2 - Acquisition de six parcelles de terrain situées à Bonnac-la-Côte, lieudits "Les Vergnes" et "Le Bas Jaillou" - Propriété des consorts PROVOST

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant le prix principal de 6 400 €, de ces parcelles de terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.3 - Acquisition immobilière de deux parcelles de terrain situées à Chaptelat - lieudit "Le Masdehors" - propriété de Monsieur CUSSON

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique de ces parcelles terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.4 - Acquisition d'une parcelle de terrain située à Chaptelat, lieudit Mazeretas - Propriété des Consorts GOURSAUD / CATHERINE

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant le prix principal de 40 000 €, de cette parcelle de terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.5 - Acquisition d'une parcelle de terrain située à Couzeix rue de Lajoux - Propriété de Monsieur et Madame PREBOT

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant le prix principal de 250 euros, de cette parcelle de terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.6 - Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain située à Limoges - rue Sainte Claire - propriété des consorts SEIGNOLLES

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique, de cette parcelle de terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.7 - Acquisition immobilière au profit de Limoges Métropole - commune de Limoges avenue du Général Leclerc - propriété de Madame MERGUILLER

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant la somme de 90 000 € net vendeur, de cette parcelle de terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.8 - Acquisition de deux parcelles de terrain situées à Eyjeaux, le Bourg - Propriété de Madame MAZEN veuve LAPLANCHE

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, à l'euro symbolique, de ces parcelles de terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.9 - Désaffectation portant déclassement d'une emprise publique en vue d'un échange de terrains entre Limoges Métropole et Monsieur Eric Pascal LEBLOIS, lieudit La Villatte, commune d'Eyjeaux

Le conseil communautaire décide :

- de prononcer la désaffectation et le déclassement des parcelles n° 1171 et n° 1172 en vue de leur transfert dans le domaine privé de Limoges Métropole,
- d'autoriser le Président à procéder, sur le principe d'un échange sans soulte, à l'acquisition de la parcelle n°1170 et à la cession en échange des parcelles n°1171 et 1172.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.10 - Désaffectation portant déclassement d'une emprise du domaine public routier, rue de la Grange de Boeil à Veyrac, en vue de sa cession aux époux PILAIRE

Le conseil communautaire décide :

- de prononcer la désaffectation d'une partie du domaine public d'une surface de 7 m²,
- de la déclasser en vue de son transfert dans le domaine privé de Limoges Métropole,
- et de vendre cette parcelle, moyennant le prix de 70 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.11 - Cession d'une parcelle de terrain propriété de Limoges Métropole située lieudit Le Chêne Vert, commune de Bonnac-la-Côte, au profit du Département de la Haute-Vienne

Le conseil communautaire décide d'autoriser la cession, avec la jouissance anticipée à compter de ce jour, d'une emprise foncière de 4 500 m² environ, moyennant le prix de 1,50 €/m² soit 6 750 €, au profit du Département de la Haute-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.12 - Intégration des espaces et ouvrages communs de lotissements à Condat-sur-Vienne et à Veyrac

Le conseil communautaire décide d'approuver ces intégrations dans le domaine public de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.13 - Convention de gestion de parcelles avec la commune d'Eyjeaux au profit de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'approuver les termes de cette convention, d'une durée de 30 années entières et consécutives à compter de la date de l'accomplissement des formalités la rendant exécutoire, et autorise le Président à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.14 - Convention de partenariat de gestion avec la Ville de Limoges au profit de Limoges Métropole, dans le cadre des mesures compensatoires pour la Déchèterie Kennedy (Limoges)

Le conseil communautaire décide d'approuver les termes de cette convention, d'une durée de trente 30 années entières et consécutives à compter de la date de l'accomplissement des formalités la rendant exécutoire, et autorise le Président à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - LOGEMENT SOCIAL

23.1 - Autorisation d'acquisition de l'immeuble sis 12 rue Porte Panet à Limoges dans le cadre de la convention d'action foncière pour l'Opération de restauration immobilière entre Limoges Métropole, la ville de Limoges et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

Le conseil communautaire décide d'approuver ce projet d'acquisition au prix de 135 000€ HT et autorise le Président à signer l'acte authentique de vente ainsi que l'avenant à la convention opérationnelle avec l'EPFNA et la commune de Limoges nécessaire pour authentifier la minoration foncière accordée par l'EPFNA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote :

M. Vincent LEONIE
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Jean-Luc BONNET
Mme Sarah GENTIL
M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Samia RIFFAUD

23.2 - Autorisation de conclure un bail emphytéotique avec Limoges Habitat portant sur un immeuble sis 10 place Carnot à Limoges

Le conseil communautaire décide d'approuver ce projet de bail emphytéotique et autorise le Président à le signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Jean-Luc BONNET
Mme Sarah GENTIL
M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Samia RIFFAUD

23.3 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux en acquisition-amélioration par Noalis à Limoges "Impasse Renoir"

Le conseil communautaire décide d'approuver le versement de la somme de 80 000 € pour ce projet et autorise le Président à signer une convention de financement avec Noalis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

23.4 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux en acquisition-amélioration par Noalis à Limoges « Rue Adrien Tarrade »

Le conseil communautaire décide d'approuver le versement de la somme de 70 000 € pour ce projet et autorise le Président à signer une convention de financement avec Noalis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

23.5 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux en acquisition-amélioration par Noalis à Limoges « Rue Pétoniaud Dubos »

Le conseil communautaire décide d'approuver le versement de la somme de 100 000 € pour ce projet et autorise le Président à signer une convention de financement avec Noalis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

23.6 - Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux par Noalis à Rilhac-Rancon « Résidence Pierre de Coubertin »

Le conseil communautaire décide d'approuver le versement de la somme de 84 500€ pour ce projet et autorise le Président à signer une convention de financement avec Noalis

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

23.7 - Renouvellement du mandat du Limoges Métropole en tant qu'administrateur au conseil d'administration de Noalis

Le conseil communautaire décide d'approuver le renouvellement de ce mandat pour une durée de trois ans et désigne :

- Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

pour siéger au sein du conseil d'administration de Noalis en qualité de représentante permanente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

23.8 - Adoption de la convention financière et partenariale avec l'Agence immobilière sociale (AIS) pour 2022

Le conseil communautaire décide d'approuver la poursuite de ce partenariat ainsi que le versement d'une subvention de 30 000 € pour l'année 2022 et autorise le Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - POLITIQUE DE LA VILLE

Samia RIFFAUD

24.1 - Plan local pour l'insertion et l'emploi de Limoges métropole - Renouveaulement du marché des référents de parcours - Lancement de la procédure adaptée

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme de procédure adaptée et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24.2 - Soutien à la mise en œuvre d'une formation itinérante Cuisine Mode d'emploi(s)

Le conseil communautaire décide d'approuver le versement d'une subvention de 12 000 € pour la mise en œuvre de cette action par l'association PANORAMA et autorise le Président à signer la convention de partenariat 2022 à intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - BIODIVERSITE

Emilie RABETEAU

25.1 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en place d'une gestion éco-pastorale de terrains communaux à Feytiat

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de cette convention et autorise le Président à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 - AMENAGEMENT DES RIVIERES

Emilie RABETEAU

26.1 - Prévention des inondations - convention de coopération avec l'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTB Vienne)

Le conseil communautaire décide d'approuver ce projet de convention concernant l'élaboration en commun d'un état des lieux diagnostic et d'une stratégie d'intervention en matière de prévention des inondations sur le bassin médian de la Vienne correspondant aux territoires de compétence de Limoges Métropole et du SIGIV et autorise le Président à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 - TRAME VERTE ET BLEUE, NOCTURNE, BRUNE

27.1 - Convention de mise à disposition du kit pédagogique sur le thème de la Trame nocturne

Le conseil communautaire décide d'approuver le prêt à titre gracieux de ce kit, ainsi que la convention-type à intervenir avec les différents utilisateurs et autorise le Président à signer les conventions bipartites correspondant à chaque demande de prêt.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

28.1 - Avenant 1 au contrat de concession de service public de la Société de distribution de chaleur de Limoges Beaubreuil relatif à la prolongation du contrat

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de la prolongation de ce contrat et autorise le Président à signer l'avenant 1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - COMPTE-RENDU

29.1 - Compte-rendu au conseil communautaire de diverses décisions

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales.